

■ PUBLIC - PREREQUIS

- Responsable sécurité, responsable maintenance, toute personne chargée d'établir un plan de prévention dans le cadre des interventions d'entreprises extérieures sur les installations ou sur les bâtiments.
- Aucune connaissance minimale n'est requise pour cette formation. Les stagiaires peuvent se munir des documents de plan de prévention et/ou protocole de sécurité qu'ils utilisent ou envisagent d'utiliser.

■ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Appréhender les différents textes applicables en matière d'hygiène et de sécurité
- Acquérir une vision globale de la démarche de prévention
- Connaître les différents acteurs de la prévention et leur mission
- Identifier le cadre réglementaire à appliquer selon le type de travaux à réaliser
- Elaborer un plan de prévention et un cahier des charges sécurité

■ PEDAGOGIE

- L'apport théorique s'effectue à l'aide d'une vidéo présentation et est rapidement consolidé par la mise en pratique à travers des exercices personnalisés
- L'évaluation des connaissances individuelles des stagiaires s'effectue à l'aide d'un QCM balayant l'ensemble des thèmes des modules de la formation. Ce QCM est renseigné au début et à la fin de la session, permettant ainsi de mesurer leur progression et d'identifier les points particuliers à travailler

Durée :

- Formation : 2 jours.

Document remis : Chaque stagiaire reçoit une documentation sous forme d'un CD ROM

PROGRAMME

Module 1 : Cadre réglementaire applicable lors d'interventions réalisées par des entreprises extérieures

- Analyse des textes législatifs et réglementaires :
 - Décret 92-158 « Prescriptions particulières en matière d'hygiène et de sécurité ».
 - Décret 94-1159 « Coordonnateur SPS ».
 - Arrêté du 26 avril 1996 « Protocole de sécurité ».
 - Arrêté du 19 mars 1993 « Travaux dangereux ».
 - Décret 2001-1016 « Démarche d'évaluation des risques professionnels ».
 - Les principes généraux de prévention.

Module 2 : Mettre en place le plan de prévention

- Processus d'intervention des entreprises extérieures.
- Etude des étapes et identification des contraintes.
- Analyse des Documents Uniques des entreprises concernées.
- Identification des dangers et risques liées aux interférences.
- Solutions d'évitement.
- Constitution du plan de prévention.
- Modalités de mise à jour du plan de prévention.
- Rôle des partenaires sécurité (internes et externes).
- Devoirs du donneur d'ordres et de l'entreprise extérieure.
Risques de la sous-traitance : Délit de marchandage - Travail dissimulé.
- Animer la prévention durant l'exécution des opérations.
- Retour d'expériences.

Module 3 : Cas particulier des opérations de chargement-déchargement

- Définition des opérations de chargement-déchargement.
- Constitution du protocole de sécurité.
- Précautions particulières pour les matières dangereuses

Module 4 : Cas des chantiers du bâtiment ou de génie civil (sensibilisation)

- Travaux soumis au décret 94-1159.
- Plan Général de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGC).
- Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS).
- Retour d'expériences.

Module 5 : Cas pratiques

Identification du cadre réglementaire :

A partir de cas concrets, les stagiaires déterminent entre le plan de prévention ou la coordination SPS, le type de démarche à adopter.

Elaboration d'un plan de prévention* :

Les stagiaires analysent la structure d'un plan de prévention type et le complètent des éléments correspondants à l'activité de leur entreprise.

Elaboration d'un cahier des charges sécurité :

Les stagiaires analysent les éléments clés devant figurer dans un cahier des charges sécurité : modalités d'accès aux installations, règles générales de discipline dans l'établissement, règles de sécurité liées aux prestataires, consignes particulières...

* A la demande de l'entreprise, le plan de prévention peut être remplacé par le protocole de sécurité.